

## Retour sur une journée au Parlement européen Visite d'études par une délégation d'Ile de France

A l'approche des prochaines élections le 7 juin 2009 et à l'heure où l'Union européenne enregistre le plus grand élargissement de son histoire, la Maison de l'Europe des Yvelines en collaboration avec le Bureau d'Information du Parlement européen de Paris, a organisé fin avril, une journée d'échanges au Parlement Européen de Bruxelles.

Cette journée a permis à une délégation d'une trentaine de personnes, composée d'élus et des responsables administratifs et éducatifs des Yvelines, des Hauts-de-Seine, de l'Essonne et du Val-de-Marne, ainsi qu'au Département Emploi de la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie, d'être conviés à des conférences sur des problématiques actuelles telles que citoyenneté et l'appropriation citoyenne de l'Europe par les Européens, l'application au niveau local des objectifs européens, les financements dont leurs collectivités peuvent bénéficier, etc.

Cette délégation a ainsi eu le privilège de pouvoir dialoguer directement avec les députés européens et les experts.



### Quelle citoyenneté européenne au niveau local ?

C'est bien la question qui a gouverné l'ensemble de la journée. **Jean-Claude Thomas** (Service des visites du Parlement européen) et **Marie-Christine de Saint-Araille** (Directrice adjointe du Bureau d'information du Parlement européen de Paris) ont introduit les débats sur les pouvoirs et l'influence sans cesse grandissants du Parlement, la force des décisions et de l'implication des députés sur notre quotidien tel le changement d'heure, les décisions prises en faveur de la préservation de l'environnement ou dernièrement la baisse des coûts sur nos factures de téléphones mobiles pour les appels à destination et en provenance de l'UE.

**Jacques Toubon** (Député PPE-DE, français) est également revenu sur ces questions.

Il a insisté plus particulièrement sur un exemple d'influence marquée du Parlement : la directive «Services» (ex-directive Bolkenstein). Il est ainsi revenu sur les différentes étapes de construction de cette directive : de l'impulsion de la Commission aux scandales publics que l'on a vus lors de la campagne référendaire en 2005 jusqu'à la refonte de la directive grâce aux débats du Parlement européen pour aboutir au résultat d'aujourd'hui, une directive refaçonée par les amendements déposés par les députés européens.



### Plus d'Europe ? Moins d'Europe ?

La question ne peut se poser en ces termes.

L'Europe est présente sur bien des aspects de notre quotidien. En effet, par le principe de subsidiarité institué depuis le traité de Maastricht (1992), il s'avère que nombre de sujets peuvent trouver une réponse plus adéquate si une solution est adoptée au niveau communautaire.

L'eau en est un bon exemple comme l'a rappelé **Marie-Noëlle Lienemann** (Députée PSE, française). Protection des littoraux, des espèces, coopérations à mettre en place dans le cadre de la dépollution de nos mers, seul un cadre européen concerté peut être efficace pour mutualiser les moyens à mettre en œuvre.

Un autre exemple est celui de l'implication et des débats autour de la directive REACH (directive sur les produits

chimiques), sur laquelle est revenue **Nicole Fontaine** (Députée PPE-DE, française). Celle-ci vise à lister les produits chimiques afin de pouvoir davantage se prémunir contre leurs effets sur l'homme et sur la nature. Ces deux cas sont des exemples de l'accroissement des compétences du Parlement européen et toutes deux l'ont vécu de l'intérieur.

L'agriculture est un autre exemple majeur. **Jacques Loyau** (expert auprès du Parlement européen) a exposé les enjeux à venir en vue de la révision de la Politique agricole commune (PAC) : modernisation de l'agriculture pour les nouveaux États membres, développement du bio difficile dans certains pays comme la France, préservation des sols, OGM, etc. Ces débats, sensibles pour tout un chacun du producteur au consommateur, sont régulièrement ravivés dans l'actualité (subventionnements de l'agriculture, crises sanitaires, prix des produits agricoles, etc.).

Un des principaux instruments de l'implication de l'Union européenne au niveau local est la gestion des Fonds structurels. FEDER (Fonds européen de Développement régional) et FSE (Fonds social européen) sont des acronymes que l'on entend régulièrement, mais les élus locaux peinent à se les approprier, notamment ceux situés dans des zones d'éligibilité intermédiaire, comme l'a expliqué **Luigi Nigri** (Administrateur à la Direction générale de la Politique régionale de la Commission européenne). Ces fonds sont dotés d'un important financement communautaire sur une période de sept ans (2007-2013 actuellement), dont une grande partie est à ce jour non utilisée dans la région Île-de-France, à la fois pour des problèmes d'éligibilité, mais aussi par absence de connaissances des possibilités de financement européen et parfois de pertinence des projets proposés.

**Cette journée riche en débats a ainsi permis aux participants de replacer leurs enjeux locaux à l'échelle européenne et de prendre conscience de l'impact européen au niveau local.**

**Nombre d'interrogations ont pu trouver réponses et l'intensité des échanges donneront lieu sans doute à de futures coopérations.**

### CONTACT

Catherine Cotting - Tél : +33 (0)1 40 58 35 70  
E-mail : [cotting@francoallemand.com](mailto:cotting@francoallemand.com)